

COMMUNE DE SAINT-MAIXANT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 05 Février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixant s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Lucien GAZZIERO, Maire.

Date de convocation :

28 Janvier 2019.

Présents :

Mrs BALANS Christian, BERNADET Alain, PONCHATEAU Charles ; Mmes LAGARDE Anita, BANOS Catherine, Adjoints.

Mmes ZAÏRI-AMARAL Virginie, CHARDONNET Fabienne, GAURY Angélique, LE LAGADEC Magali, SERVAND Roseline ; Mrs DULUC Gérard, MEUNIE Jean-Christophe, VIGNES Jean-Louis.

Pouvoirs :

M. ARDURAT Bruno à M. GAZZIERO Lucien.

M. DUSSOULIER Alain à M. BERNADET Alain.

Absents :

Mmes FABEIRO Nathalie, BELLOC Laure ; M. MONIER Pascal.

Secrétaire de séance élu :

M. MEUNIE Jean-Christophe.

M. le Maire fait part des remerciements de Mme DELAS pour l'organisation de son pot de départ à la retraite et pour le cadeau qu'elle a reçu à cette occasion. M. le Maire remercie également les élus qui ont participé à ce cadeau.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2018

Le compte rendu est adopté.

1- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- DIA.33438.18.A0044 - VENTE MAISON BELOT/LABUSZEWSKI

Bien : Maison de 76,00 m² située sur un terrain de 1 615,00 m².

Adresse : 24, Rue Dutoya 33490 Saint-Maixant (section AD26 et AD27).

Propriétaire : Mme BELOT Florence.

Prix : 170 000,00 €.

- DIA.33438.19.A0001 - VENTE TERRAIN CONSORTS MALLIÉ/ARAUJO TENDEIRO

Bien : Terrain de 303,00 m².

Adresse : Route de Gascogne 33490 Saint-Maixant (section AD72et AD73).

Propriétaire : Consorts MALLIÉ.

Prix : 1,00 €.

- DIA.33438.18.A0002 - VENTE MAISON CATTEAU/LISSARRE-LAZARO

Bien : Maison de 92,00 m² située sur un terrain de 901,00 m².

Adresse : 22, Route de Malagar 33490 Saint-Maixant (section AK145, AK146 et AK147).

Propriétaire : M. et Mme CATTEAU Pascal.

Prix : 186 000,00 €.

La CdC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

2- PERSONNEL COMMUNAL

M. BALANS : le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes aux mois de Janvier et Février 2019 :

- Mme LE DANVIC Céline : 9H00 ;
- M. DUCOS Mickaël : 5H45.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de l'agent.

3- CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n° 2016-1382 du 12 Octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 Mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux ;

Vu le Décret n° 2016-1383 du 12 Octobre 2016 modifiant le décret n° 88-548 du 6 Mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux Agents de Maîtrise Territoriaux ;

Vu le Décret n° 2017-1736 du 21 Décembre 2017 portant report de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers ;

Vu le Décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer au tableau des effectifs de la commune un poste d'Agent de Maîtrise à Temps Complet à compter du 01 Mars 2019, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la Commune.

4- MODIFICATION N°1 DE LA DELIBERATION INSTAURANT LE RIFSEEP

M. le Maire indique qu'il convient de modifier la délibération relative à la mise en place du RIFSEEP afin :

- De modifier les conditions d'octroi du RIFSEEP pour les agents contractuels ;
- De prendre en compte le cadre d'emploi des agents de maîtrise et des techniciens paramédicaux dans la liste des bénéficiaires ;

Vu l'exposé de M. le Maire ;

Vu la délibération n°2017-045 du 5 décembre 2017 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 15 Janvier 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de modifier la délibération n° 2017-045 comme suit :

ARTICLE – 1 BÉNÉFICIAIRES

Bénéficient du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou temps partiel en position d'activité.

Sont concernés les agents relevant des cadres d'emplois suivants : Attachés Territoriaux, Rédacteurs Territoriaux, Adjoints Administratifs, animateurs, Adjoints d'Animation, ATSEM, Adjoints Techniques, Agents de Maîtrise, Techniciens Paramédicaux.

- Les agents contractuels de droit public à temps complet, temps non complet ou temps partiel, occupant un emploi permanent ou non permanent et justifiant d'une ancienneté au sein des effectifs d'au moins trois mois.

- **DECIDE** que les autres dispositions restent inchangées.

5- REUNION POUR LE CALENDRIER D'OCCUPATION DE LA SALLE DES FETES EN 2020

La réunion avec les associations aura lieu le Lundi 04 Mars 2019 à 20H30 à la Mairie.

6- TRAVAUX

6.1- Réfection du réseau d'eau potable

M. BERNADET : l'entreprise CANASOUT continue les travaux malgré le mauvais temps. La fin prévisionnelle des travaux est fixée à fin Février / début Mars 2019. Une réunion de chantier aura lieu Vendredi 08 Février 2019.

6.2- Mise aux normes de l'éclairage public

M. BERNADET : le SDEEG intervient actuellement sur la Commune afin de mettre aux normes les derniers tableaux de commande d'éclairage public. Après cela, l'ensemble de l'éclairage public de la Commune sera aux normes.

7- RAPPORT DES SYNDICATS

7.1- SIA de St Macaire

M. BALANS : dans le cadre du renouvellement de la concession par délégation de l'exploitation du service public de l'assainissement collectif, une réunion a eu lieu le 11 Janvier 2019 pour l'ouverture des plis. Seule la SOGEDO a remis une offre.

La société ICARE (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage du SIA) a présenté le rapport d'analyse de l'offre aux élus du SIA le 01 Février 2019. Il en ressort que la SOGEDO respecte le cahier des charges mais que le tarif proposé va conduire à une augmentation sensible des factures d'abonnement. Une réunion aura donc lieu en Février avec la SOGEDO pour que des précisions soient apportées.

7.2- CdC du Sud Gironde

M. BALANS : compte rendu du Conseil Communautaire du 04 Février 2019 :

- Mise en œuvre du plan Gironde Haut Méga : 997 668,00 € à la charge de la CdC du Sud Gironde. Une moitié sera prise en charge par la CdC et l'autre moitié sera répartie entre les Communes (au prorata du nombre d'habitants) par le biais d'un fond de concours s'étalant sur 18 ans (23 993,00 € étalés sur 18 ans pour Saint-Maixant).

- Aménagement d'un ponton sur la Garonne à Langon : le coût total prévisionnel s'élève à 1 013 069,00 €. Après déduction des aides et des subventions, le reste à charge pour la CdC sera de 221 546,00 € (soit 21,87 % du coût total).

- Réhabilitation de la maison de Pays à Saint-Macaire : le coût total prévisionnel s'élève à 71 000,00 €. Après déduction des aides et des subventions, le reste à charge pour la CdC sera de 24 900,00 € (soit 35 % du coût total).

7.3- SICTOM

M. BERNADET : en 2018, l'opération PROXI Déchets Verts a été globalement un succès sur le territoire du SICTOM, avec notamment un bilan très satisfaisant à Saint-Maixant. L'opération sera donc reconduite en 2019. Pour Saint-Maixant, les dates proposées sont les suivantes : 10 Avril, 25 Septembre et 16 Octobre 2019. Le Conseil donne son accord. Le SICTOM envisage d'acheter un broyeur pour l'automne 2019.

8- RAPPORT DES COMMISSIONS

8.1- Finances

M. le Maire : le résultat global de fonctionnement en 2018 s'élève à + 151 325,47 €. Cet excédent sera conservé en section de fonctionnement en 2019 pour faire face à l'incertitude face à la réforme de la Taxe d'Habitation. Concernant la section d'investissement, il faut estimer les restes à réaliser, mais elle sera également excédentaire. L'emprunt contracté en 2018 permettra de couvrir les travaux hors réseaux et les subventions couvriront les travaux de réseaux. Les taux communaux des taxes locales ne seront pas augmentés en 2019.

8.1- CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) du Sud Gironde

M. BALANS : première réunion du Comité de pilotage portant sur le rappel des missions du CLIC, le calendrier de déploiement sur le territoire, les moyens humains nécessaires et l'organisation des permanences sur le territoire. Il y aura une antenne à Langon, à Villandraut et au Sud du territoire. De plus, des permanences seront probablement assurées à Langon, Saint-Symphorien et Hostens.

8.2- Gendarmerie

M. PONCHATEAU : compte rendu de la réunion d'information du Vendredi 01 Février 2019 concernant l'inspection annuelle de la Brigade Territoriale autonome de Gendarmerie de Langon/Toulonne. La circonscription couvre 26 Communes pour un total de 31 000 habitants répartis sur 216 km².

- Bilan 2018 : augmentation générale de la délinquance (+ 2% /2017). 1 790 heures ont été consacrées à la surveillance du mouvement des Gilets Jaunes. La surveillance du réseau routier ne représente que 2 % des activités de la brigade. Un registre de main courante a été ouvert pour la première fois.

- Objectifs 2019 : améliorer les taux d'élucidation, la sécurité au quotidien, la sécurité routière, les actions de prévention, les contacts avec le public et les collectivités, les conseils aux entreprises et aux collectivités qui souhaitent installer de la vidéo surveillance.

8.3- Restauration Scolaire

M. DULUC : au pointage du 10 Janvier 2019, il reste 3 familles avec des dettes : la première a été prévenue par courrier ; la deuxième est en train d'être placée sous tutelle ; la troisième famille cumule 270,00 € de dettes malgré plusieurs relances. Les enfants ne sont plus mis à la cantine. Doit-on exclure définitivement cette famille de la cantine ? Elle sera contactée demain par téléphone pour lui laisser un délai de 48 h et une mise en demeure sera envoyée si besoin.

8.4- Bâtiments

M. BERNADET : le 10 Janvier 2019, la commission de sécurité a constaté que le vestiaire de la salle polyvalente était utilisé comme local de rangement par l'association « Les Blés d'Or ». Elle a donc demandé que ce local fasse l'objet

d'un changement de destination. Le SDIS a été contacté à ce sujet et a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de constituer un dossier compte tenu des caractéristiques du local (local « à risques moyens »). Il peut donc rester un lieu de stockage. M. le Maire souligne qu'un rangement pourrait néanmoins être fait par l'association.

M. BERNADET : les étudiants de l'IUT de Bordeaux sont venus le 31 Janvier 2019 pour étudier la possibilité de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments du restaurant scolaire et du péricolaire. Il faudra analyser les factures d'électricité sur les trois dernières années.

8.5- Urbanisme

M. BERNADET : une commission urbanisme s'est tenue le 17 Janvier 2019 pour présenter la nouvelle structure du règlement du PLUi (issue de la réforme du Code de l'Urbanisme). Le PADD est toujours en cours d'élaboration. Celui-ci est ralenti par le SCoT qui n'est toujours pas adopté. La prochaine réunion est fixée au 18 Février 2019. Concernant Saint-Maixant, le bureau d'étude tiendra une permanence au siège de la CdC le Mercredi 6 Mars à 14H30.

8.6- Voirie

M. BERNADET : Comptage de la rue de Cariot. Bilan : Peu de circulation et pas d'excès de vitesse remarquable.

MARDI 15/01/2019 DE 07H00 A 13H00 SOIT 6H00							
SENS VERDELAIS/LILOY SUD VERS PORTAIL ROUGE	68 soit une moyenne de 0,18 véhicule par mn						
Pics de fréquentation	07h30/08h00	14	10h00/10h30	12			
SENS PORTAIL ROUGE VERS VERDELAIS/LILOY SUD	48 soit une moyenne de 0,13 véhicule par mn						
Pics de fréquentation	09h00/09h30	6	11h30/12h00	7			
TOTAL 2 sens	168+48 = 116 (moyenne de 0,322 véhicule par mn)						
VENDREDI 18/01/2019 DE 13H00 A 19H00 SOIT 6H00							
SENS VERDELAIS/LILOY SUD VERS PORTAIL ROUGE	62 soit une moyenne de 0,172 véhicule par mn						
Pics de fréquentation	16h00/16h30	8	17h30/18h00	7			
SENS PORTAIL ROUGE VERS VERDELAIS/LILOY SUD	63 soit une moyenne de 0,175 véhicule par mn						
Pics de fréquentation	16h00/16h30	10	17h30/18h00	12			
TOTAL 2 sens	62+63 = 125 (moyenne de 0,347 véhicule par mn)						

9- DIVERS

9.1- Courrier UNESCO

M. le Maire : l'Association des Côtes de Garonne souhaite classer les paysages viticoles des coteaux auprès de l'UNESCO. Pour cela, elle sollicite un soutien financier des Communes afin de mener à bien ce projet. Le Conseil souhaite disposer de plus d'éléments avant de se prononcer.

10- QUESTIONS DIVERSES

10.1- Projet maison de santé

M. VIGNES demande où en est le projet de maison de santé. M. BALANS répond qu'il sera créé derrière le Collège Elise DEROCHE du Pian-Sur-Garonne et qu'une annexe sera installée à Saint-Pierre-d'Aurillac.

10.2 : Arrêt de bus Rue de Signoret

Lors du dernier Conseil, Mme ZAÏRI-AMARAL a signalé que le bus ne s'arrêtait plus devant l'arrêt de la Rue de Signoret (abri). Le SISS a indiqué que cela n'était pas normal et en a parlé au chauffeur. Désormais, le bus s'arrête plus près de l'arrêt.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22H15

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 05 Février 2019

<p>M. Lucien GAZZIERO, Maire. <i>Pouvoir de M. Bruno ARDURAT</i></p>	<p>M. Alain DUSSOULIER, CM. <i>Pouvoir à M. Alain BERNADET</i></p>
<p>M. Christian BALANS, 1^{er} Adjoint.</p>	<p>Mme Magali LE LAGADEC, CM.</p>
<p>M. Alain BERNADET, 2^e Adjoint. <i>Pouvoir de M. Alain DUSSOULIER</i></p>	<p>Mme Angélique GAURY, CM.</p>
<p>M. Charles PONCHATEAU, 3^e Adjoint.</p>	<p>Mme Nathalie LE GALL, CM.</p>
<p>Mme Anita LAGARDE, 4^e Adjointe.</p>	<p>Mme Laure BELLOC, CM.</p>
<p>Mme Catherine BANOS, 5^e Adjointe.</p>	<p>M. Jean-Louis VIGNES, CM.</p>
<p>Mme Roseline SERVAND, CM.</p>	<p>M. Bruno ARDURAT, CM. <i>Pouvoir à M. Lucien GAZZIERO</i></p>
<p>M. Gérard DULUC, CM.</p>	<p>Mme Virginie ZAÏRI-AMARAL, CM.</p>
<p>M. Pascal MONIER, CM.</p>	<p>M. Jean-Christophe MEUNIÉ, CM.</p>
<p>Mme Fabienne CHARDONNET, CM.</p>	